

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
RÉE. : AP/.

ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE

N° 786

**RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
TRAVAUX DE CONFORTEMENT QUAI OUEST
CORNICHE BONAPARTE
ENTREPRISE TP SPADA**

PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°747 en date du 25 novembre 2020 concernant les travaux cités en objet
VU la demande de prorogation du 10 décembre 2020 de l'entreprise TP SPADA – M. Timothée LAGARDE – sise 4, Allée Technopolis – 5, chemin des Presses – 06801 CAGNES SUR MER (courriel : timothee.lagarde@tpspada.com),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons cités en objet

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Les mesures de notre arrêté n°747 en date du 25 novembre 2020, relatives à la dérogation de circulation des véhicules poids-lourds supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 Tonnes de l'entreprise précitée accompagnés de leurs sous-traitants à emprunter l'Allée Alfred Vivien pour se rendre sur le Quai Ouest du Stade – Corniche Bonaparte dans le cadre des travaux du confortement de ce quai sont prorogées :

JUSQU'AU VENDREDI 26 FÉVRIER 2020

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

15 DEC. 2020

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité

